

Des miettes pour les salaires (sauf celui de L. de Meo !)

Dans une période d'inflation « record » depuis 40 ans, Renault a annoncé :

- 1/** une marge opérationnelle « record » (7.9%), la plus élevée depuis... 125 ans d'après L. de Meo,
- 2/** des dividendes « record » depuis 5 ans (en hausse de +640%),
- 3/** une augmentation qui s'annonce « record » pour le salaire de L. de Meo (voir article du journal « Les Echos » du 13/02/24, on y apprend que sa rémunération actuelle de 4,5 millions d'euros par an ne lui suffit pas et que « le package mis en place à l'occasion du deuxième mandat s'accompagnera d'une hausse "substantielle" du salaire en cash »).

Et a octroyé des miettes pour nos salaires dans une parodie de « négociation » (1 seule réunion jeudi dernier) dont le scénario était entièrement écrit à l'avance :

Augmentation Générale des Salaires (AGS) :

- 2.5% pour les salariés classés A/B/C (talon de 55 €...)
- 1.7% pour les salariés classés D/E
- 0% pour les cadres (F et au-delà)

Augmentations Individuelles (AI) :

- 1.3% pour A/B/C (+0.2 % ancienneté – obligation)
- 2.1% pour D/E (+0.2 % ancienneté – obligation)
- 4% pour les cadres

20% des salariés auront 0% d'AI (c'est-à-dire que 20% des cadres auront 0% d'augmentation tout court puisqu'il n'y a pas d'AGS pour eux)

Prime :

- A/B/C : prime de 200 ou 300 euros, pas de prime pour 30% des salariés
- D/E : prime de 400 / 700 ou 1000 euros, pas de prime pour 30% des salariés
- Cadres : part variable payée en une fois en avril

Non-régression de la prime d'ancienneté :

Pour les non-cadres, le passage à une classification inférieure (mobilité, réévaluation de la fiche emploi, etc.) n'entraînera pas de baisse de la prime d'ancienneté (on rappelle qu'elle est maintenant basée sur la classification). Une nouvelle preuve que cette nouvelle convention collective est une régression sociale puisqu'elle permet ces régressions. Quant à l'engagement de la direction, quelle est sa durée ? Seulement 1 an ?

Alors que les AGS vont de 0% à 2,5%, la direction a le culot d'indiquer dans sa communication qu'elle veut « soutenir les rémunérations dans un contexte d'inflation persistante » ! Même cumulées, ces mesures sont loin de compenser les 2 années d'inflation « record ». La prime d'intéressement financier qui sera versée en mars fera du bien au compte en banque de beaucoup mais, sur le moyen terme, cela ne règlera pas les problèmes.

Pourtant, de l'argent, il y en a ! Avec les 500 millions d'euros de dividendes versés aux actionnaires, en hausse de +640%, Renault aurait pu augmenter les salaires des 100 000 salariés du groupe dans le monde de plus de 400 euros bruts par mois ! Mais leur logique, c'est « toujours plus pour les plus riches » et « toujours rien pour ceux qui produisent les richesses ».

La tenue d'une réunion de « négociation » annuelle sur les salaires ne clôt pas le sujet. A tout moment, les salariés peuvent se mobiliser pour exiger des augmentations de salaires, notamment si l'inflation repart à la hausse. Seule notre mobilisation pourra changer la donne ! Dans plusieurs sites (Lardy, Le Mans, Cléon, Flins, Sandouville, Dieppe, Douai), des salariés se sont rassemblés pour montrer leur mécontentement, il faudra que nous soyons plus nombreux les prochaines fois pour réclamer notre dû !



Comment transformer une obligation en « augmentation »...

D'autre part, la direction communique sur un budget supplémentaire d'augmentation de +0.5%. Il s'agit de la simple application des SMH (Salaires Minimum Hiérarchiques) de la nouvelle convention collective : pour les salariés qui sont en dessous du SMH de leur classification, Renault doit assurer une revalorisation sur l'année 2024. Renault le fera en avril, ce qui est mieux que la convention qui pouvait permettre de le faire seulement fin décembre mais, dans tous les cas, comme le montant est considéré sur l'année entière, l'effet « rétroactif au 1^{er} janvier » est donc obligatoire.

Résultats des élections professionnelles Ampere :

Forte progression de la CGT à Lardy

Les résultats des élections professionnelles Ampere SAS ont été fournis pour les 3 principaux sites de la nouvelle entreprise (pas de chiffres donnés pour les sites de VSF et Boulogne en raison du faible effectif concerné). Ils confirment la progression de la CGT et la baisse de la CFDT, en particulier à Lardy.

	Participation	CFDT	CFE-CGC	CGT	FO	SM-TE	SUD
LARDY Renault - 2023	66.19%	34.72%	25.54%	34.72%	1.34%	Pas présent	3.67%
LARDY Ampere SAS - 2024	78.35%	27.02%	25.40%	42.26%	0.00%	2.54%	2.77%
Variation	+12.16	-7.70%	-0.14%	+7.54	-1.34%	+2.54	-0.90%

Même si le découpage de l'entreprise complique l'analyse, le résultat à Lardy, où 80% de l'effectif a basculé dans Ampere SAS, confirme que les salariés ont envoyé un message clair à la direction par leur vote :

Les promesses de reconversion ne suffisent plus. Il faut des actes et non plus des belles paroles et des coups de comm' !

Dans le même temps, le syndicat qui revendique le plus sa participation à la commission E-Lardy (censée gérer la transition vers l'électrique), la CFDT, est sanctionné d'une forte baisse.

La CGT maintient son opposition à la découpe de Renault et à la délocalisation complète des activités thermiques et hybrides. Du fait des incertitudes techniques et commerciales sur l'avenir des motorisations, la focalisation d'une bonne partie de l'ingénierie en France sur les seuls véhicules particuliers électriques à batterie est dangereuse. A Lardy comme au Technocentre ou à Cléon, il faudrait travailler également sur les carburants synthétiques et l'hydrogène pour Moteurs à Combustion Interne ou sur la Pile à Combustible.

Un concours pour trouver le nom du « campus EV » !!!

Décidemment, la comm' remplace le fond. Déjà promis plusieurs fois, le « campus EV » de Lardy (un bâtiment – mais lequel ? – dédié à la formation sur l'électrique) serait reparti en avant-projet.

Pour tenter de nous faire patienter, la direction a lancé un concours pour lui trouver un nom ! « *L'Arlésienne* » ou « *Mieux vaut tard que jamais* » seraient sûrement ceux choisis par les salariés qui se disent qu'un tel dispositif devrait exister depuis au moins 3 ans à Lardy.

De quoi faire rire si cela n'avait pas déjà eu des conséquences désastreuses pour les salariés. Succession de démissions fautes de perspectives, souffrance au travail pour les salariés ayant basculé dans l'électrique sans soutien ni formation : la situation est critique !

Il y aurait assez de sujets à défricher pour que tous les centres techniques, en France comme en Espagne et en Roumanie, aient de quoi travailler. Pour cela, il faudrait remettre en cause le découpage de Renault, c'est vrai ! Mais la direction générale a bien remis en cause la mise en Bourse d'Ampere. Si elle a su faire preuve de « pragmatisme » à ce sujet, pourquoi ne pas revenir à la raison sur d'autres ?

Mise en place du CSE Ampere SAS ce jeudi

Un premier CSE extraordinaire se tiendra ce jeudi 22 février pour désigner le secrétaire du CSE, le secrétaire adjoint et le trésorier. Avec ses 6 élus titulaires, la CGT prendra ses responsabilités dans le futur CSE AMPERE SAS. Contrairement à la CFE-CGC et à la CFDT qui n'ont jamais évoqué la solidarité, la CGT défendra un CSE social solidaire. Cela veut dire que les grilles de subvention les plus solidaires doivent être appliquées. Nous défendrons également la proximité pour les activités sociales, culturelles et sportives.

Nous tiendrons informés les salariés des décisions et positionnements des différentes organisations syndicales.

Contact : cgt.lardy@renault.com / Facebook : [CGT.RENAULT.LARDY91](https://www.facebook.com/CGT.RENAULT.LARDY91)

La CGT Lardy : syndicat de site pour tous les salariés du CTL

RENAULT - AMPERE – PRESTATAIRES – INTERIMAIRES – APR – ETAM - CADRES.

